



Majeur avec problèmes psychiques

Par PLC

Bonjour,

Je sollicite de l'aide concernant un ami qui est actuellement en prise de traitement suite à déclenchement du maladie mentale type schizophrénie.

Je vais faire un bref résumé de la situation:

Son entourage amical à détecter des signes de la maladie et à tout fait pour qu'il soit hospitalisé, ce qui n'était pas mince affaire car ses parents ne sont pas réceptifs. Il est maintenant de retour chez lui avec un traitement long terme, ses parents ne s'occupent pas de lui (sortie jusqu'à 2heures du matin sans qu'il prévienne, et sans aucun tentative de prendre des nouvelles, prise de drogue type MDMA et les parents sont au courant). On sait aussi que les parents utilisent les indemnités de contrat du jeune homme pour payer leur loyer, partir en vacance etc (car il le dit). Ils ne sont absolument pas présent.

Je souhaite vous demander ce qu'il est possible de faire pour son entourage. Nous ne pensons pas qu'ils aient obtenu la tutelle ou même la curatelle. Dans son état actuel, nous pensons qu'il peut s'agir d'abus, lui n'étant probablement pas apte à consentir à quoi que ce soit. Nous ne pouvons rien affirmer sans avoir de contact avec ses parents, mais il nous paraît clair qu'il est complètement amorphe.

J'ai conscience que ce post n'est pas clair du tout et qu'il y a juste pas assez d'éléments pour constituer quoi que ce soit, mais je serai reconnaissant envers chaque conseils.

En vous remerciant par avance.

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez faire un signalement de personne vulnérable auprès du Procureur de la République mais pour cela vous devez pouvoir fournir des informations précises le concernant telles que son identité.. ou bien faire un signalement aux services sociaux de votre commune mais si la personne ne demande pas d'aide, il n'est pas certain qu'ils puissent intervenir

Par Isadore

Bonjour,

Si votre ami a conscience de son état, il peut lui même demander l'ouverture d'une curatelle ou d'une tutelle :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23693]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23693
[/url]

La personne à protéger fait en effet partie des gens qui peuvent faire cette démarche.

Juridiquement, il peut y avoir abus de faiblesse si les parent profitent des revenus de leur enfant sans son accord. Mais ils ne sont pas obligés de s'occuper de lui. Jusqu'à preuve du contraire, il est un adulte sain d'esprit et seul responsable de ses actes. Les parents n'ont ni l'obligation ni le droit de contrôler la manière dont il mène sa vie.

Par ailleurs faites attention aux propos d'une personne dont vous dites qu'elle a des problèmes psychiques. Il peut être sincère dans ses accusations, mais rien ne prouve qu'elles sont fondées. Est-ce qu'ils l'hébergent ?

Cela dit, vous pouvez essayer de le convaincre de déposer une demande de tutelle en mettant en avant que cela

protègera ses biens.

Par PLC

Bonjour,

Merci de vos réponses.

Oui ils l'hébergent, il est tout juste adulte et la maladie s'est déclaré fin 2022.

Le jeune en question ne s'est pas plaint de ses parents en soit (il ne parle presque plus tout court). Nous le voyons en le côtoyant ou part déduction. Sa relation avec ses parents semble être là même qu'avant la maladie (dans le sens où il est toujours sorti de chez lui parfois des nuits entières, sans demander où il allait ou simplement sans chercher à savoir pourquoi il ne rentrait pas), sauf que maintenant il a des hallucinations et se drogue. Ses parents sont d'ailleurs au courant qu'il se drogue et ne font rien.

Pour le côté financier (nous travaillions ensemble à la base) son père s'est permit de ramener un RIB avec lettre signé de sa part afin de continuer à toucher les versements, alors que celui-ci avait oralement démissionné. C'est d'ailleurs la seul fois que j'ai vu son père. Aucun des parents ne travaillent et nous sommes témoins de dépenses inhabituels pour des gens avec peu de moyens.

L'entourage amical est aussi à l'origine de son hospitalisation car nous n'arrivions pas à le faire entendre aux parents voire simplement à les avoir au téléphone. Je vois pas pas comment il peut être en état de donner son accord où à consentir mais je ne suis pas médecin ou juriste. Je veux simplement que tout le monde aille dans le sens de sa guérison ou au moins d'un apaisement (CMP, famille et amis). Je pense que nous pouvons perdre notre ami si la situation continue d'évoluer sur cette voie.

Je sais que depuis l'extérieur on ne peut rien faire mais je vais suivre vos conseils et essayer de joindre son médecin. Merci beaucoup

Par TUT03

joindre le médecin n'est pas une bonne solution, nul ne peut être contraint à se soigner sauf danger immédiat et avéré pour la personne ou l'entourage, ce qui n'est pas son cas

des pistes vous ont été données, il me semblait qu'il n'était pas en capacité de signer pour faire une demande lui même selon vos description mais ce serait la meilleure solution avec le signalement de mise en danger au Procureur

Par PLC

Je ne pense pas que ce soit faisable. Il a été touché par des hallucinations récemment et se méfie de tout le monde et grandement des institutions.